



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**F
IV***23009556***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

09 JAN. 2023**DU BRUSSELT WILDEBANK
Greffe**N° d'entreprise : **0633 782 756**

Nom

(en entier) : **SERESA SUPPORT**

(en abrégé) :

Forme légale : **SCRL**Adresse complète du siège : **rue de Sart-Moulin, 1 à 1421 Ophain****Objet de l'acte : Renouvellement de mandats**

Extrait du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2022 :

" 2. Composition du conseil d'administration et mandats

L'assemblée générale approuve le renouvellement de l'ensemble des membres du conseil d'administration pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'au plus tard lors de l'assemblée générale ordinaire programmée en 2029.

Le conseil d'administration est donc composé de :

- o Monsieur Paul MARECHAL (55.05.14-497.79)
- o Monsieur Luc CHARON (55.09.03-381.68)
- o Monsieur Marc VAN BENEDEN (59.04.03-069.41)
- o Madame Anne-Marie VAN OEKEL (65.07.26-296.47)
- o Monsieur Julien CULOT (97.09.22-495.72)

Aucun président n'est désigné. M. MARECHAL et M. CHARON sont chargés de représenter le conseil d'administration auprès des partenaires, des organismes officiels, des banques et assurances, etc. Ils assurent le lien entre la direction et le conseil d'administration pour la gestion journalière.

M. CHARON disposera des mêmes accès que le directeur aux comptes bancaires (mandataire ayant accès aux comptes / « master user »).

3. Mandat du réviseur

...

L'assemblée générale reconduit à la fonction de commissaire la SRL « DGST & Partners », ayant son siège Avenue Van Becelaere, 28A/71 à 1170 Bruxelles laquelle a déclaré désigner comme représentant permanent M. Pierre SOHET, Réviseur d'entreprises associé.

Le mandat de commissaire s'achèvera à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes sociaux clôturés au 31/12/2024. Les émoluments du commissaire sont fixés à 4.650 EUR HTVA indexés (+ cotisations de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises) par exercice à contrôler ».

"

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/01/2023 - Annexes du Moniteur belge